



Numéro de l'acte	2025-7-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

QUESTION N°2025-7

URBANISME : CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION G-639 ET G-640, SITUEES 35 RUE ANATOLE FRANCE A ARQUES

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune

Vu la délibération n°2021-111 du Conseil Municipal du 27 octobre 2011 sollicitant la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer pour qu'elle mette en œuvre, pour le compte de la commune, le droit de préemption urbain afin d'acquérir l'immeuble situé 35 rue Anatole France à Arques

Vu l'avis du service France Domaine en date du 9 janvier 2025 ci-annexé estimant le prix des parcelles cadastrées G-639 et G-640, sur lesquelles est érigée, une habitation située 35 rue Anatole France à Arques, à un montant de 56 000 € (cinquante-six mille euros), hors taxes et hors frais assortie d'une marge d'appréciation de 10%

Vu l'offre d'acquisition ci-annexée, en date du 13 février 2025, d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros)

Considérant que la commune d'Arques est propriétaire, depuis le 31 août 2023, des parcelles cadastrées section G-639 et G-640, d'une contenance respective de 251 m² et 110 m², soit une contenance totale de 361 m², situées 35 rue Anatole France à Arques, sur lesquelles est construit un immeuble à usage d'habitation

Considérant que le bien a été acquis par voie de préemption par la CAPSO, à la demande de la commune d'Arques

Considérant que la rue Anatole France a été fortement impactée par les inondations de 2024 et que la commune d'Arques ne souhaite plus effectuer les aménagements prévus, qui ont motivé la demande de mise œuvre du droit de préemption urbain

Considérant que ledit terrain nu appartient au domaine privé communal et qu'il n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2025**

Affiché le 25 février 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 24 février à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 18 février Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **18 présents**
- **5 absents non excusés**
- **3 absents excusés avec pouvoir**
- **3 absents excusés sans pouvoir**

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Peggy VAN GOETHEM-MARECEAU ayant donné pouvoir à Isabelle CLABAUX

Madame Corinne REANT est nommée secrétaire de séance.

Considérant que le terrain est situé en zone UDa (zone urbaine mixte de faible densité, identifiant les extensions urbaines récentes sur les communes du pôle urbain) du PLUi du pôle territorial de Longuenesse

Considérant que l'avis du domaine en date du 9 janvier 2025 précise que la valeur du bien est estimée à 56 000 € et assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 50 000 €

Considérant que l'acquéreur initial du bien, évincé, a rédigé une proposition d'achat dudit bien en date du 13 février 2025 à hauteur de 50 000 €

Considérant que l'offre présentée est donc conforme à l'avis du domaine et acceptable

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE la vente des parcelles cadastrées section G-639 et G-640, situées 35 rue Anatole France à Arques, au profit de Madame Alice MARQUIS, ou de toute autre personne morale s'y substituant, demeurant 7 rue Anatole France à ARQUES (62510), pour un montant de 50 000 € (cinquante mille euros).

ARTICLE 2 : DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire

ARTICLE 3 : CONFIE la rédaction de l'acte authentique à Maître Anne-Sophie MASSET, Place Roger Salengro à Arques

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires et de l'acte de vente à intervenir

ARTICLE 5 : INSCRIT cette recette au budget 2025

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 24 février 2025

Le secrétaire de séance,
Corinne REANT

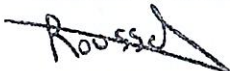
Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture

le **26.FEV.2025** publication ou
notification le**26.FEV. 2025**

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2025**

Affiché le 25 février 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 24 février à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 18 février Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **18 présents**
- **5 absents non excusés**
- **3 absents excusés avec pouvoir**
- **3 absents excusés sans pouvoir**

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Peggy VAN GOETHEM-MARECAU ayant donné pouvoir à Isabelle CLABAUX

Madame Corinne REANT est nommée secrétaire de séance.